

DÉLIBÉRATION N°2026/06/10

Conseil Municipal des Jeunes : Charte 2026/2028

L'an deux mille vingt-six le 16 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur VIOLA Laurent, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude-Alain WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Claude WOZNIAC-LECLERCQ / Jean-Michel MAZET / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Estelle SUEUR

Etaient absents : Mathieu GUÉRIDON (pouvoir à Céline CARTIER) / Yves BLANCHARD (pouvoir à Frédéric DÉTAVE) / Anna SCALA (pouvoir à Virginie SASSIN) / Nadia AMAR (pouvoir à Claude WOZNIAC-LECLERCQ) / Laétitia LAHORTE (Pouvoir à Daniel ROLLAND) / Sylvie POYÉ (pouvoir à Frédéric BESSET) / Christelle TERRE (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 7

Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,

Vu la Loi d'Orientation du 6 février 1992 n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu La Convention Internationale des Droits de l'Enfant notamment les articles 12 à 15,

Vu la délibération n°2021/07/01 du Conseil municipal du 1er juillet 2021 portant création du Conseil municipal des Jeunes,

Vu la délibération n°2023/06/03 du 9 juin 2023 portant sur la rédaction d'un règlement intérieur et d'une charte éthique garantissant les droits et devoirs des jeunes élus,

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) émane d'une volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur cité (au sens large du terme) et de leur permettre ainsi de proposer des actions ayant un intérêt pour la vie des Lupoviciens.

Les élections se dérouleront en octobre 2026 au sein de la Mairie de Saint Leu d'Esserent.

Le CMJ doit être pourvu d'une charte garantissant les droits et devoirs des jeunes élus et des règles de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

➤ D'approuver la charte ci-jointe.

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 16 juin 2026

Date de la convocation le 10 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Céline CARTIER



Le Maire,



Laurent VIOLA